



Calendrier des Formations 2026-2027

2026

1. « Accueil des nouveaux et nouvelles adhérentes et sensibilisation au droit du travail » ; lundi 12 octobre.
2. « La négociation du PAP » ; mardi 13 octobre et mercredi 14 octobre.
3. « Pratique du représentant syndical », mardi 20 octobre.
4. « CSE : Formation santé et conditions de travail » ; du lundi 16 au vendredi 20 novembre (5 jours).
5. « Financiarisation de l'entreprise : les moyens du CSE et le rapport de force » ; mardi 24, mercredi 25 et jeudi 26 novembre (3 jours).
6. « Institutions Représentatives du Personnel en pratique » ; jeudi 3 et vendredi 4 décembre (2 jours).
7. « Maîtriser la convention collective OF : analyse et cas pratiques », Niveau 1 ; mardi 8 et mercredi 9 décembre (2 jours).
8. « Décrypter la fiche de paie et les comptes de l'entreprise » ; mercredi 16 décembre.

2027

9. « Prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes » ; vendredi 8 janvier.
10. « La négociation collective », mardi 12 et mercredi 13 janvier (2 jours).
11. « Maîtriser la convention collective OF : analyse et cas pratiques », Niveau 2 ; lundi 18 et mardi 19 janvier (2 jours).

12. « L'Entretien préalable à la rupture du contrat de travail » ; lundi 25 et mardi 26 janvier (2 jours).
13. « Maîtriser la convention collective EPI : analyse et cas pratiques » ; jeudi 28 et vendredi 29 janvier.
14. « Savoir utiliser le code du travail » ; mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 février (3 jours).
15. « CSE : Formation économique » ; du lundi 15 au vendredi 19 mars (5 jours).
16. « Comment s'approprier syndicalement le droit du travail ? » ; lundi 22 au jeudi 25 mars (4 jours).
17. « Négociation de branche EPI », lundi 3 mai.
18. « Formation des anglophones », jeudi 24 et vendredi 25 juin (2 jours).
-

Pour les formations CSE et Prévention du harcèlement sexuel, elles sont prises en charge par l'employeur et le CSE. Elles demandent de suivre une procédure particulière. En plus de la demande de congé formation auprès de l'employeur, vous devez nous demander d'établir un devis à remettre dans un cas à l'employeur et dans l'autre au CSE pour vote en réunion.

« Harcèlement sexuel et agissements sexistes » (1 jour). Elle est prise en charge par l'employeur pour le référent harcèlement sexuel et peut être prise en charge pour les autres membres du CSE. Vote du devis en CSE au moins un mois avant la formation.

« Formation économique » (5 jours). Elle est prise sur le budget de fonctionnement du CSE. Vote du devis en CSE au moins un mois avant la formation.

« Formation santé et conditions de travail » (5 jours). Elle est prise en charge par l'employeur. Prévoir un point CSE et le devis à remettre à l'employeur.

N.B. : Le prix journalier de nos formations par stagiaire est de 350€ soit 1750€ pour 5 jours outre les frais de déplacements, repas et hébergement qui seront pris en charge sur les budgets employeur ou CSE.)

Toutes nos formations se déroulent à la CGT Montreuil, 263 rue de Paris, M° Porte de Montreuil.